

Module optionnel

Titre de module	Verdissement des édifices	Code	EP-W17
Conditions recommandées	Deux ans de pratique professionnelle en planification, construction et/ou entretien de verdissement d'édifices. Compétences du module optionnel W16 «Verdissement des récipients» conformément au système modulaire échelon Examen professionnel. Liste de la formation initiale pour la connaissance et l'utilisation des plantes par les horticulteurs.		
Compétences	Les participants au module sont des spécialistes en construction et en entretien du verdissement d'édifices. Ils exécutent entièrement, de manière correcte et professionnelle, l'élaboration du verdissement d'édifices ainsi que leur exploitation et leur entretien, selon les directives techniques et légales actuelles. Ce faisant, ils utilisent les ressources indispensables dans un souci d'économie, de sécurité et en respectant l'environnement. Ils savent justifier leurs décisions et apporter des conseils compétents à la clientèle.		
Contrôle des compétences	Contrôle écrit des objectifs de formation avec cas d'étude, durée 120 min.		
Objectifs de formation	<ol style="list-style-type: none"> 1. Expliquer l'importance et l'impact écologiques du verdissement d'édifices. 2. Consulter les directives de sécurité et l'installation du chantier dans les normes déterminantes, les bases légales et les directives et les expliquer dans des situations concrètes. 3. Consulter les bases légales, les directives et les normes appropriées et les expliquer dans des situations concrètes. 4. Expliquer l'importance des différents matériaux et systèmes de verdissement de toits. 5. Analyser divers systèmes de verdissement de façades avec choix des plantes. 6. Planifier et mettre en œuvre le verdissement de toits extensif et intensif et la végétalisation des façades. 7. Expliquer les liens entre les substrats et la végétation. 8. Déterminer les plantes adaptées au verdissement des édifices, montrer leur intégration et leur utilisation dans le verdissement des édifices. 9. Expliquer l'appréciation de l'état du verdissement d'édifices et leur exploitation et en déduire les mesures correspondantes. 10. Percevoir et justifier les problèmes et les erreurs dans le verdissement de toits et de façades et en déduire les mesures correspondantes. 11. Planifier et mettre en œuvre les mesures d'entretien. 		
Durée d'enseignement	Cours avec travaux pratiques et certificat de compétence	Heures	40
Reconnaissance	Module optionnel pour l'admission à l'examen professionnel. Certificat de formation continue pour tous les participants finalisant le module avec le certificat de compétence.		
Durée de l'ID module	5 ans	Durée de validité du certificat de compétence pour l'admission à l'EP	7 ans